



MESURE FEADER AGROFORESTERIE 2023



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



La Région
Grand Est

31 mai 20

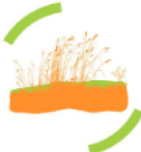
UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'AGROFORESTERIE

Des défis inscrits dans la Stratégie Régionale Biodiversité



- B1.8 – Favoriser l'émergence d'une filière végétal local**
B5.1-Accroître les mesures et suivis et la préservation des haies et ripisylves
B5.2- Lancer une réflexion sur l'opportunité d'une stratégie en matière d'agroforesterie
B5.3- Déployer des projets de restauration de la biodiversité en espace agricole

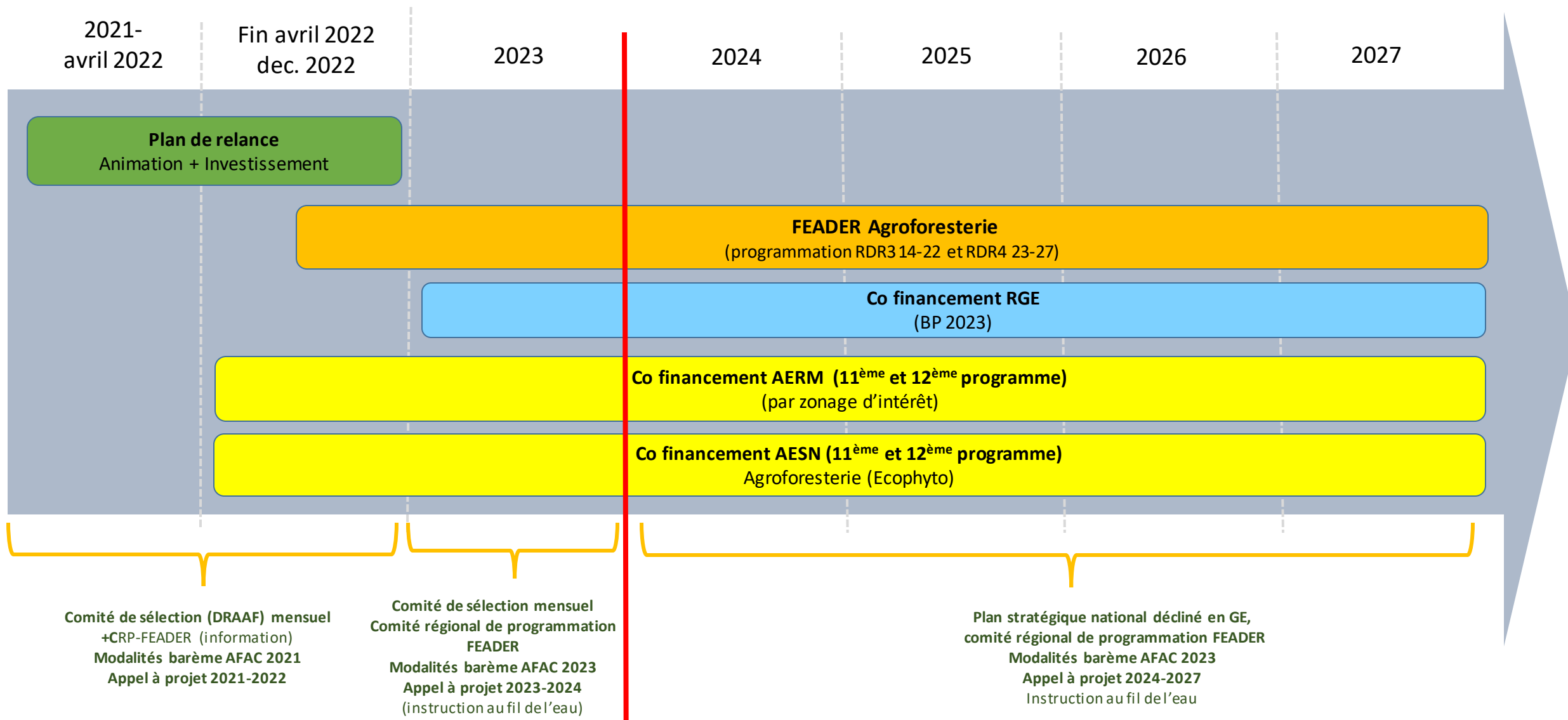
Des indicateurs et des questions évaluatives dans l'OGEB

Milieux ouverts 

	Comment évoluent l'état écologique et la dynamique des prairies régionales ?
	Comment évolue la quantité de produits phytosanitaires utilisée chaque année sur les milieux ouverts ?
	Quelle est la superficie de haies et de bandes enherbées en milieu agricole sur le territoire régional ? Comment cette superficie évolue-t-elle ?
	Comment évoluent les cortèges d'espèces spécialisées des milieux ouverts et agricoles ?
	Comment évolue le taux de contractualisation des mesures favorables à l'environnement ?
	Comment évoluent l'état écologique et la dynamique des pelouses sèches régionales ?
	Comment le paysage agricole évolue-t-il ?
	Comment évoluent l'état écologique et la dynamique des sols agricoles ?
	Comment évolue la biodiversité des sols agricoles ?
	Quelles est l'évolution de la diversité génétique ?

Observatoire Grand Est
de la Biodiversité

CHRONOLOGIE DES DISPOSITIFS / FINANCEMENTS



ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA MESURE AGROFORESTERIE

Bénéficiaires

- Agriculteurs et groupements d'agriculteurs
- Établissements d'enseignements agricoles
- Collectivités locales



Eligibilité des projets

- Terres à vocation agricoles
- Exploitation située en Grand Est
- Dossier technique avec descriptif du projet, analyse de l'existant, plan ou cartographie
- Accompagnement technique par structure habilitée pour la mesure FEADER

Critères

- Plantations de haies : linéaire minimum recommandé, présence d'une bande enherbée
- Alignement d'arbres intraparcellaires : surface minimale...
- Prescriptions : paillage naturel obligatoire, protection gibiers...

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA MESURE AGROFORESTERIE

Actions éligibles

- Mise en place de la plantation (préparation du sol)
- Fournitures et pose des plants, paillage, protections, strate herbacée
- Prestation d'accompagnement par une structure habilitée



Montant de l'aide

- Barèmes construit sur le référentiel de couts unitaires AFAC 2023 (intégrant 15% pour les regarnis)
- Total d'aide publique 80% du cout total HT du projet
- FEADER : 80% de l'aide publique
- Cofinanceurs : Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie, Région Grand Est



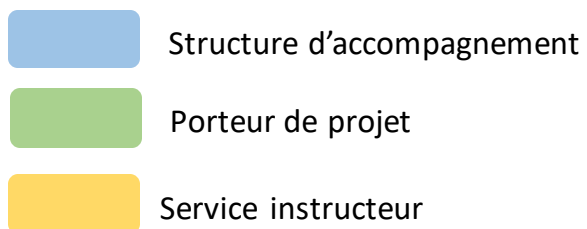
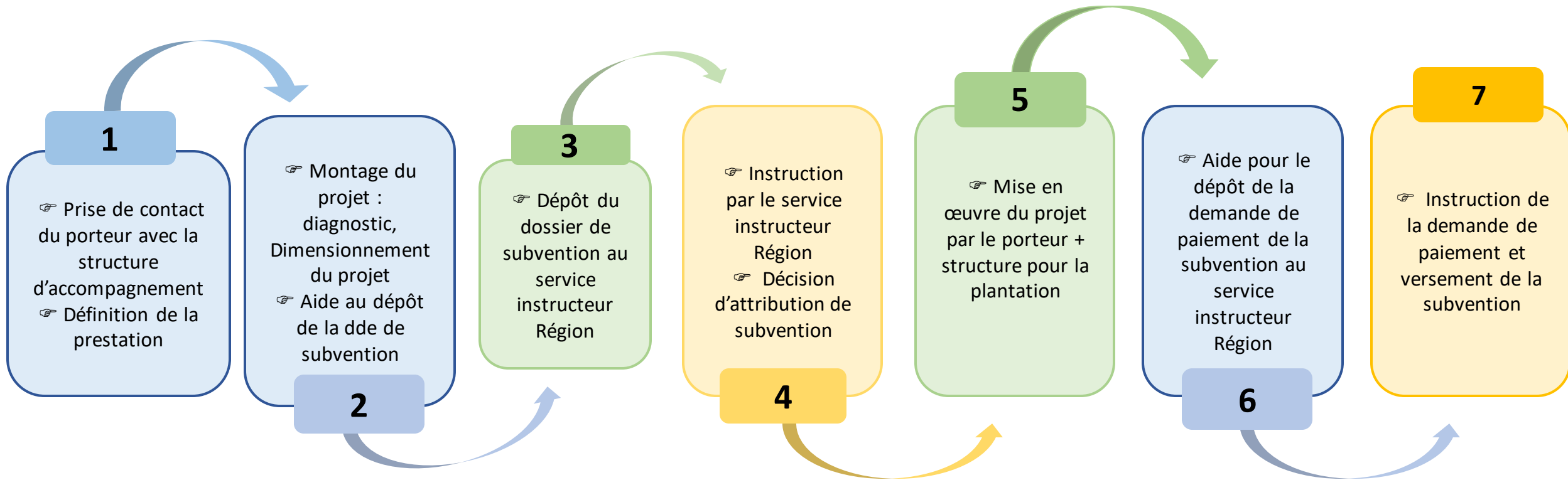
Dépenses inéligibles

- Semis annuels, sapins de Noël,
- Les espèces exotiques non présentes dans l'aire biogéographique (liste CB)
- Études seules
- Entretien de systèmes agroforestiers préexistants
- Travaux de boisement de terres agricoles
- Paillage plastiques
- Projet de renouvellement à l'identique de système préexistants

STRUCTURES HABILITÉES POUR L'ACCOMPAGNEMENT (JUN 2023)

Structure habilitée	Partenaires	Périmètre d'action
Bio en Grand Est	-	Région Grand Est
Sylvaterra	CPIE Meuse, CPIE Nancy, Meuse Nature environnement, LPO 54, Haie'mergence, Bio en Grand Est	Région Grand Est
Haie'mergence	Sylvaterra	
Haies Vives d'Alsace		Alsaces et départements limitrophes
PNR Lorraine		Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle
CPIE de Meuse	Association Au-dela de l'Eau, Arvalis, Bio en Grand Est	Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle ouest
Chambre d'Agricultures Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse, Alsace, Vosges	-	Région Grand Est
Fédération des chasseurs des Ardennes	-	Ardennes
Fédération des chasseurs de l'Aube	-	Aube
CIVAM de l'Oasis	-	Champagne crayeuse (Marne et Aube)

DÉROULEMENT D'UN PROJET FEADER AGROFORESTERIE



CADRAGE ADMINISTRATIF

- ❑ Documents disponibles prochainement (sur le modèle du plan de relance) :
 - Appel à projet FEADER Agroforesterie
 - Formulaire de demande de subvention

- ❑ Modalités de fonctionnement
 - Comité de sélection régulier avec Comité Régional de Programmation FEADER consécutif => délai de 2-3 mois d'instruction après le dépôt de la demande de subvention

- 📖 Quelques points d'attention :
 - Relation entre le porteur de projet et la structure accompagnatrice (prestation)

Suivi administratif

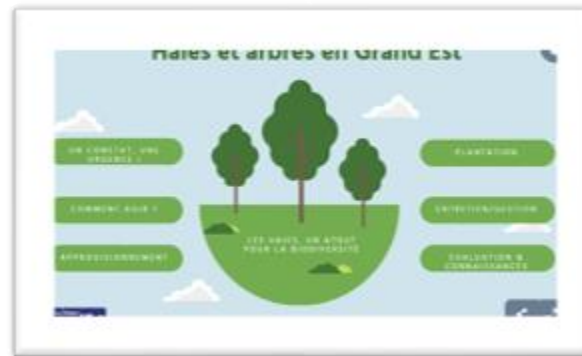
feader.developpementdurable@grandest.fr

Suivi technique

celine.bernard-gardes@grandest.fr

COMMUNICATION

- sur le site internet de la Région Grand Est / rubrique « Mes aides » : <https://grandest.aides>
- sur la plateforme régionale biodiversité : <https://biodiversite.grandest.fr>
- sur le site Beeurope des fonds européens <https://beeurope.grandest.fr>



Dépôt des projets via l'adresse générique : feader.developpementdurable@grandest.fr





Merci !

Suivi administratif

feader.developpementdurable@grandest.fr

Suivi technique

celine.bernard-gardes@grandest.fr